

O B J E T :

Défi Familles à Energie Positive.

- en exercice : 10
- présents : 9
- absent excusé : 1
- procuration : 0
- ayant pris part au vote : 9

EXTRAIT DU REGISTRE

**D E S
DÉLIBÉRATIONS du BUREAU DE COMMUNAUTE**

Date de la convocation : 27 juin 2016

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 14 heures 30,

Les membres du Bureau de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel Communautaire à Muret, sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT,

Etaient présents : Madame SIMEON, Messieurs MANDEMENT, TENE, CARLIER, RAYNAUD, ESPINOSA, COLL, PEREZ, LECLERCQ.

Etait absent : Monsieur SUAUD.

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 2013 portant extension de la Communauté d'Agglomération du Muretain à compter du 31 décembre 2013 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Muretain, visés par les services préfectoraux le 6 mars 2014 ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT relatif à la délégation d'attributions pouvant être donnée par l'organe délibérant au Président et au Bureau ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 avril 2014, n° 2014-034, portant délégations données au Président et au Bureau d'une partie des attributions du Conseil Communautaire en application de l'article L 5211-10 du CGCT ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2015 approuvant l'accord cadre fixant les orientations stratégiques du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Muretain pour la période 2015-2020 ainsi que les programmes de travail des commissions pour la période 2015-2016,

CONSIDÉRANT le programme d'actions Agenda 21,

CONSIDERANT le projet de Maison de l'Habitat, de l'Energie et du Bien vieillir qui prévoit la mise en œuvre d'animations territoriales visant à sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable et à favoriser les changements de comportements en faveur de la transition énergétique et l'amélioration de la performance énergétique des logements,

Exposé des motifs

Dans le cadre de son engagement dans la transition énergétique, Le Muretain Agglo a décidé d'organiser un défi Familles à énergie positive dans le cadre des animations territoriales mises en œuvre par le Conseiller Info Energie.

Le principe de cette animation territoriale est simple : il s'agit de mobiliser les foyers français sur les économies d'énergie au quotidien. L'objectif est de démontrer qu'il est facile d'agir de façon concrète, mesurable et conviviale, sans réaliser de travaux ni d'investissement.

Pour les équipes participantes, l'objectif est de réduire les consommations d'énergie de 8 % par rapport à celles de l'année dernière, en réalisant des écogestes, en modifiant les pratiques quotidiennes.

Ainsi, cette opération vise à montrer que collectivement, on peut atteindre des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les familles qui souhaitent participer se rassemblent en équipes de 5 à 10 foyers et choisissent un capitaine. Le capitaine, en lien direct avec le Conseiller Info Énergie, conseille et motive les participants sur les économies d'énergie et d'eau.

Les économies d'énergie réalisées sont calculées sur la base des relevés de compteurs réels et prennent en compte les variations de la météo locale. Les participants saisissent régulièrement leurs consommations sur un site web dédié mis à la disposition des territoires engagés dans le dispositif.

Le défi se déroule de décembre à mai, s'articule autour de 3 événements conviviaux dont une cérémonie de clôture qui donne lieu à une remise de prix récompensant les participants les plus impliqués (meilleur taux d'économie de gaz, d'électricité, d'eau, plus grand nombre de relevés, plus grand nombre d'écogestes adoptés, etc.).

La fiche projet détaillée de l'opération Défi Familles à énergie positive est annexée à la présente délibération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

APPROUVE la mise en œuvre du défi Familles à énergie positive pour la saison 2016 – 2017 telle que présentée dans la fiche projet,

AUTORISE le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter l'ensemble des subventions liées à cette action,

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, aux fins de signer tout document et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

RENDRA COMPTE de la présente délibération devant le Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président certifie
le caractère exécutoire de la
présente délibération

compte tenu de la transmission

à la Sous-Préfecture le :

et de la publication le :

12/07/2016
12/07/2016



Le Président,

André MANDEMENT